

Vos démarches administratives

Ci-dessous, une liste des étapes à suivre pour les démarches et formalités à accomplir après un décès afin que la gestion administrative dans un moment difficile soit la plus claire et la plus simple possible pour vous.

1. Procéder aux formalités obligatoires

Déclaration de décès à l'état civil, organisation des obsèques, voir si le défunt avait souscrit un contrat obsèques...

2. Informer banque et employeur

Les comptes bancaires doivent être clôturés, si le défunt était salarié, avertir l'employeur, se renseigner si le défunt avait souscrit des contrats (plan d'épargne, contrat de prévoyance...).

3. S'occuper du logement du défunt

Si le défunt était locataire, avertir le bailleur ou le propriétaire.

4. Contacter les différents organismes

Plusieurs organismes doivent être tenus au courant, à commencer par la sécurité sociale et l'assurance maladie. Les proches doivent leur demander le paiement des prestations restant dues. Si le défunt était retraité, il faut également informer sa caisse de retraite et demander l'interruption des allocations, le règlement des sommes restant dues. Le conjoint survivant peut exiger, s'il a plus de 55 ans, une retraite de réversion sous conditions et une pension des retraites complémentaires.

5. Procéder à la déclaration de succession

Ce document doit être finalisé et déposé auprès du service compétent dans les 6 mois qui suivent le décès et 12 mois si le décès a eu lieu à l'étranger.

Il s'agit du recensement de l'ensemble des biens et des dettes du disparu au jour de son décès et de leur estimation...

Cette liste n'est pas exhaustive du fait des changements de procédure et/ou législation.

Un conseil, un besoin, contactez-nous.